

**Conseil du développement industriel****Quarante-deuxième session**

Vienne, 25-27 novembre 2014

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Avant-projet du cadre de programmation
à moyen terme 2016-2019****Avant-projet du cadre de programmation
à moyen terme 2016-2019****Note du Secrétariat**

Conformément à la décision IDB.41/Dec.17 du Conseil et à la décision GC.15/Dec.17 de la Conférence générale, le présent document décrit dans ses grandes lignes le projet de cadre de programmation à moyen terme 2016-2019.

1. Dans sa décision GC.15/Dec.17, la Conférence générale, à sa quinzième session, a demandé au Directeur général de soumettre au Conseil du développement industriel, tous les quatre ans à compter de 2015, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, la deuxième année de l'exercice biennal, un projet de cadre de programmation à moyen terme de quatre ans, qui tienne compte de la Déclaration de Lima: Vers un développement industriel inclusif et durable (GC.15/Res.1). Elle a également demandé que le projet de cadre de programmation à moyen terme tienne compte de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies¹ et des recommandations formulées dans le document final du groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI, y compris ses programmes et ses ressources, intitulé "Document d'orientation stratégique"².

2. On trouvera à l'annexe du présent document l'avant-projet du cadre de programmation à moyen terme 2016-2019, dont une version complète sera soumise au Conseil à sa quarante-troisième session en 2015, par l'intermédiaire du Comité à sa trente et unième session. Pour que le cadre prenne en compte la Déclaration de

¹ Résolution 67/226 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2012.

² IDB.41/24, annexe.

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



Lima et le “Document d’orientation stratégique”, il est proposé qu’il comporte les quatre sections ci-après:

a) Une **introduction** soulignant de nouveau l’importance du développement industriel inclusif et durable et apportant des précisions supplémentaires sur cette approche, notamment dans la perspective du programme de développement pour l’après-2015;

b) Un **cadre de programmation thématique** conciliant les apports du développement industriel inclusif et durable avec les trois dimensions – économique, sociale et environnementale – du développement durable et décrivant les mesures proposées par l’ONUDI pour aider les pays à réaliser leurs objectifs de développement dans ce contexte, notamment en renforçant et en améliorant quantitativement leurs capacités industrielles dans l’exercice de ses quatre fonctions de capacitation que sont la coopération technique, l’analyse, la recherche et les services de conseil stratégique, les activités relatives à la mise aux normes et à la conformité, et son rôle de forum mondial et de promotion de partenariats en vue du transfert de connaissances, du développement de réseaux et de la coopération industrielle;

c) Un **cadre de gestion** donnant une vue d’ensemble de l’évolution récente des principes et cadres convenus à l’échelle du système des Nations Unies et auxquels l’ONUDI a adhéré, et comportant des sections sur les domaines suivants: i) gestion axée sur les résultats, y compris stratégie organisationnelle fondée sur les tendances et principes les plus récemment préconisés au niveau international; ii) développement de partenariats, y compris stratégies en matière de sensibilisation, relations extérieures, forums sur le développement industriel inclusif et durable et partenariats multipartites; iii) gestion des ressources humaines, y compris considérations devant inspirer la mise en œuvre d’une politique d’égalité des sexes et d’une stratégie visant à assurer une représentation géographique équilibrée; iv) gestion des opérations hors Siège, y compris organisation du réseau des bureaux extérieurs et des ressources qui lui sont allouées; v) gestion opérationnelle, y compris amélioration des systèmes d’achat et de gestion des ressources de l’Organisation; et vi) gestion financière, y compris approches de modernisation du cadre financier de l’Organisation exigeant le recours à des sources de financement novatrices et plus souples;

d) Un **cadre budgétaire** indicatif des besoins financiers pour la période 2016-2019, établi sur la base du cadre de programmation proposé, qui nécessitera l’apport de ressources supplémentaires au-delà du montant actuel approuvé pour le budget ordinaire de l’exercice biennal 2014-2015.

Mesure à prendre par le Conseil

3. Le Conseil voudra peut-être prendre note de l’avant-projet proposé et demander au Directeur général de présenter au Comité, à sa trente et unième session, une version complète du projet de cadre de programmation 2016-2019 établie sur la base du présent avant-projet, ainsi que ses propositions pour le programme et les budgets 2016-2017, suivant le plafond indiqué pour le budget ordinaire.

Annexe

Avant-projet du cadre de programmation à moyen terme 2016-2019

I. Introduction

1. La partie introductive présentera brièvement les tendances et les faits nouveaux les plus récents observés dans le contexte mondial d'industrialisation, notamment les enjeux et les perspectives aux niveaux régional et mondial. Elle s'intéressera à l'évolution de l'ensemble du programme mondial de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et fera connaître la position, le rôle et les responsabilités de l'ONUDI dans ce cadre. Enfin, elle examinera les tendances de l'architecture de l'aide au niveau mondial, notamment son efficacité, la cohérence de l'action du système des Nations Unies et le financement du développement, toutes choses considérées comme essentielles pour permettre à l'ONUDI de se tourner vers l'avenir et de prévoir le moyen terme de manière stratégique.

II. Cadre de programmation thématique

2. S'appuyant sur la Déclaration de Lima, l'ONUDI vise à aider les États Membres dans leurs efforts vers le développement industriel inclusif et durable. On trouvera dans le schéma ci-après le cadre de programmation thématique de l'Organisation, censé refléter les orientations générales énoncées dans la Déclaration de Lima et les trois dimensions du développement durable qui sous-tendent le programme prioritaire de développement du système des Nations Unies pour l'après-2015.

3. Le schéma donne une vue globale de la corrélation entre différents aspects synergiques de l'industrialisation, chacun étant lié à une dimension différente du développement durable et aux trois priorités thématiques de l'ONUDI. L'Organisation réalise ses aboutissements et son impact à travers ses quatre fonctions de capacitation que sont la coopération technique, l'analyse et les services de conseil stratégique, les activités relatives à la mise aux normes et à la conformité, et son rôle de forum mondial et de promotion de partenariats en vue du transfert et de la mise en réseau de connaissances.

4. L'orientation programmatique de l'ONUDI vise à susciter la modification des programmes nationaux dans la perspective du développement industriel inclusif et durable. Les forums organisés deux fois par an sur le développement industriel inclusif et durable permettent à l'Organisation d'examiner régulièrement les meilleures pratiques et d'accroître le nombre de programmes équilibrés. Si, dans une plus ou moins large mesure, des programmes et activités spécifiques peuvent porter sur une ou plusieurs dimensions, mettant ainsi en évidence la complexité du processus de développement, pris ensemble, ils visent à proposer un corpus complet et cohérent de services sur toutes les trois dimensions du développement durable.

5. Ainsi, le cadre de programmation thématique décrit dans la présente section s'articulera autour des trois parties ci-après:

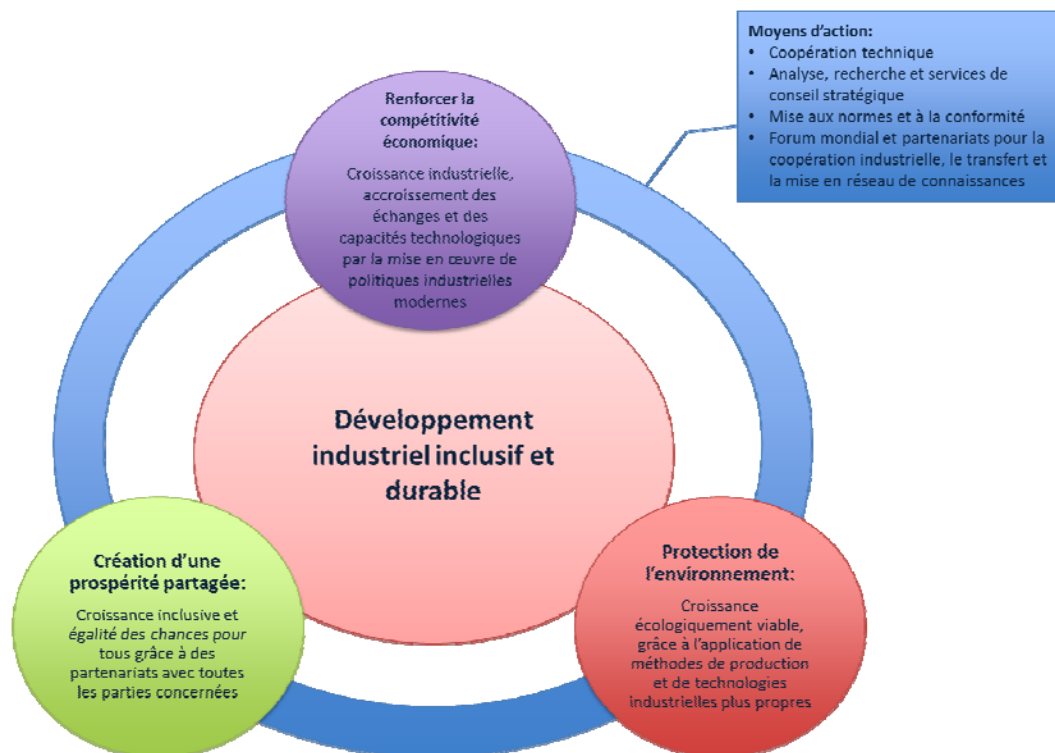
a) **Création d'une prospérité partagée** grâce au renforcement des capacités productives: Faire progresser l'éradication de la pauvreté et la participation sans exclusive, renforcer les capacités productives de manière inclusive et offrir plus de perspectives aux femmes comme aux hommes, ainsi qu'à tous les groupes sociaux, également grâce à des partenariats avec toutes les parties prenantes aux processus d'industrialisation;

b) **Renforcement de la compétitivité économique** grâce à un accroissement des échanges et des capacités technologiques: Accélérer la croissance économique et industrielle, renforcer les capacités commerciales des industries et faire en sorte que tous les pays puissent tirer parti des échanges internationaux et des progrès technologiques, également par la mise en œuvre de politiques industrielles modernes et la mise aux normes et à la conformité au niveau mondial;

c) **Protection de l'environnement** grâce à une production durable et à une utilisation rationnelle des ressources industrielles: Promouvoir une croissance écologiquement viable, renforcer les capacités institutionnelles des industries vertes par l'application de méthodes de production plus propre et de technologies économes en énergie et en ressources, ainsi que par la création d'industries vertes, notamment dans les domaines de la gestion et du recyclage des déchets.

Schéma

Rôle de l'ONUDI dans le paysage mondial du développement



III. Cadre de gestion

6. La Déclaration de Lima et le “Document d’orientation stratégique” donnent à l’ONUDI des indications claires sur les mesures à prendre pour améliorer son efficacité et son efficience et mieux harmoniser ses activités avec les politiques du système des Nations Unies, notamment la procédure d’examen quadriennal complet.

7. Cette section fera la synthèse de différents documents d’orientation pertinents et présentera un cadre de gestion de l’ONUDI conforme aux mandats qui lui ont été assignés par les États Membres. Une vue d’ensemble sera donnée de l’évolution récente des principes et cadres convenus à l’échelle du système des Nations Unies et auxquels l’ONUDI adhère, avant une revue des principes et lignes directrices internes, et des orientations sur les six domaines de gestion suivants:

a) *Gestion axée sur les résultats*, y compris stratégie organisationnelle fondée sur les tendances et principes les plus récemment préconisés au niveau international;

b) *Développement de partenariats*, y compris stratégies en matière de sensibilisation, relations extérieures, forums sur le développement industriel inclusif et durable et partenariats multipartites;

c) *Gestion des ressources humaines*, y compris considérations devant inspirer la mise en œuvre d’une politique d’égalité des sexes et d’une stratégie visant à assurer une représentation géographique équilibrée;

d) *Gestion des opérations hors Siège*, y compris organisation du réseau des bureaux extérieurs et des ressources qui lui sont allouées, participation au niveau national aux activités du système des Nations Unies, et stratégie concernant les lieux d’implantation des bureaux extérieurs, ainsi que les questions de sécurité et de sûreté;

e) *Gestion opérationnelle*, y compris amélioration des systèmes d’achat et de gestion des ressources de l’Organisation;

f) *Gestion financière*, y compris approches de modernisation du cadre financier de l’Organisation exigeant le recours à des sources de financement novatrices et plus souples.

IV. Cadre budgétaire

8. La version complète du projet de cadre de programmation à moyen terme 2016-2019 contiendra, à titre indicatif, une évaluation des besoins financiers et fixera un plafond pour le budget ordinaire de la période de planification au niveau nécessaire à la mise en œuvre des programmes de travail conformément au mandat donné par des États Membres³.

³ Décision GC.2/Dec.23, par. b) v) d) de la Conférence générale.

9. Le renforcement de son mandat et la mise en œuvre du cadre thématique susdécrit exigent de l'Organisation qu'elle se dote d'une base financière stable et de ressources supplémentaires au-delà du montant actuel approuvé pour le budget ordinaire de l'exercice biennal 2014-2015⁴. Selon les prévisions initiales, le plafond fixé pour le budget ordinaire 2016-2017 s'établirait à 150 millions d'euros.

⁴ Décision GC.15/Dec.16 de la Conférence générale.